



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments</b></p> <p><b>Bureau des établissements de production et de transformation</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : C. Bastien Tél. : 01.49.55.84.96 Réf. interne : NSCONS 2006</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDSSA/N2006-8010</b></p> <p><b>Date: 10 janvier 2006</b></p> <p>Classement : SSA364.2, SSA364.3</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace : DGAL/SDSSA/N2005-8005 du 7 janvier 2005

Date limite de réponse : Aucune

Nombre d'annexe: 0

Degré et période de confidentialité : Tout public

---

**Objet : Marquage de la date de fabrication des conserves et semi-conserves pour l'année 2006**

---

Références : Code de la consommation, article R112-22 et R112-27

*Arrêté du 7 décembre 1984* relatif à l'indication de la date et du lot de fabrication dans l'étiquetage des denrées alimentaires

---

**MOTS-CLES** : *Etiquetage - Conserve - Semi-conserves - Lettres-codes*

**Résumé** : Cette note précise certaines conditions d'étiquetage (lettres-codes) des conserves et semi-conserves fabriquées durant l'année 2006.

<b>Destinataires</b>	
Pour exécution :	Pour information :
- Directeurs départementaux des services vétérinaires	- Préfets - DRAF/DAF - DDAF - Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'École nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - DGCCRF

En application de la directive 2000/13/CE du 20 mars 2000 *relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard* et des articles R 112-22 et R 112-27 du Code de la Consommation, l'identification des lots de conserves ou semi-conserves est réalisée sous la responsabilité du fabricant qui doit, à la demande des agents de contrôle, fournir tous les renseignements ou documents attestant que l'indication figurant sur l'emballage permet de retrouver à quel lot de fabrication correspondent les conserves et semi-conserves mises sur le marché.

Les dispositions de l'arrêté du 7 décembre 1984 *relatif à l'indication de la date et du lot de fabrication dans l'étiquetage des denrées alimentaires*, modifié par l'arrêté du 8 mars 1991, définissent le lot et rendent obligatoire l'apposition de ces renseignements sur le conditionnement des denrées alimentaires.

#### **A) Indication de la date limite d'utilisation optimale.**

L'indication de la date limite d'utilisation optimale (DLUO) se présente sous la forme :

<b>DLUO</b>	<b>Annonce</b>	<b>Mentions obligatoires</b>
Inférieure à 3 mois	A consommer de préférence avant ...	jour/mois
Comprise entre 3 mois et 18 mois	A consommer de préférence avant fin...	mois/année
Supérieure à 18 mois	A consommer de préférence avant fin...	année

Toutefois, lorsque la DLUO est indiquée en clair (jour, mois, année), elle peut servir à identifier le lot.

#### **B) Indication du lot.**

L'utilisation de signes propres à l'entreprise peut être autorisée pour l'indication du lot de fabrication conformément à l'arrêté du 7 décembre 1984. Cependant, certains conserveurs souhaitent identifier le lot de fabrication par le marquage **de la journée de fabrication** soit en code, soit en clair. Bien que les modalités d'indication soient laissées au choix du fabricant, certains d'entre eux continuent d'utiliser un marquage codé composé de la lettre code de l'année suivie du quantième du mois de fabrication. Ces lettres codes proposées par le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles (C.T.C.P.A.) pour l'année 2006 sont :

**J** : pour les conserves  
**H** : pour les semi-conserves

Les lettres codes de l'année sont disponibles sur le site internet du C.T.C.P.A. à l'adresse suivante :

<http://www.ctcpa.fr/>

Le marquage du lot de fabrication pourra donc être présenté de la façon suivante (exemple pour le 31 janvier 2006) :

CONSERVES	SEMI-CONSERVES
31.01.06	31.01.06
31 JAN 06 (*)	31 JAN 06 (*)
J.01.31	H.01.31

(\*) : pour JUIN : JUN  
: pour JUILLET : JUL

Par ailleurs, je vous rappelle les lettres codes utilisées pour les conserves ou semi-conserves fabriquées au cours des 10 dernières années.

Année de fabrication	Conserves	Semi-conserves
2005	D	E
2004	B	R
2003	P	U
2002	T	C
2001	M	D
2000	N	R
1999	S	E
1998	H	U
1997	A	P
1996	J	C
1995	B	N

La Directrice Générale Adjointe  
C.V.O.

Monique ELOIT